SÉCURITÉ DES ÉCOLES, COLLÈGES, LYCÉES

VIGIPIRATE

POUR VOTRE SÉCURITÉ

Accueil par un adulte à l'entrée de l'établissement

Contrôle visuel des sacs

Vérification systématique de l'identité des personnes étrangères à l'établissement

Organisation d'exercices de sécurité

LES BONS RÉFLEXES

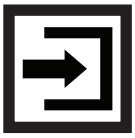

Éviter les attroupements devant l'établissement

Ne pas stationner devant l'établissement à la dépose ou à la récupération de l'élève

Signaler tout comportement ou objet suspect

SONT AUTORISÉS

Les sorties scolaires régulières et occasionnelles

Les événements ouverts au public au sein de l'établissement sous réserve de l'avis du Préfet

Les voyages scolaires hors Île-de-France sous réserve de l'avis du Recteur

Consignes applicables
en date du 23 novembre 2015

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE